

Tract de la honte : quand FO s'en prend nommément à une responsable syndicale !

Non, tous les coups ne sont pas permis !!!

C'est sans nuance ni sens des responsabilités minimum que FO justice s'est désigné redresseur de torts *de tous les personnels pénitentiaires...*

En jetant en pâture un... agent pénitentiaire ayant surtout le tort d'être responsable syndicale d'une autre organisation professionnelle, en l'espèce le SNEPAP-FSU !!!

A ceux qui, prêts à tout pour engranger croient-ils, quelques voix supplémentaires aux élections professionnelles à venir, nous rappelons :

- *Qu'ils participent directement à mettre en danger la sécurité d'un agent pénitentiaire nommément cité.*
- *Qu'ils transgressent sans vergogne tout cadre déontologique et éthique auxquels ils sont eux-mêmes tenus, agents pénitentiaires qu'ils sont.*
- *Que le dévoiement et l'instrumentalisation des faits, de leur chronologie les déshonorent et démontrent tout le mépris qu'ils portent en réalité à nos professions et à leurs représentants en général.*

Si FO mise sur la crédulité des agents face à une communication outrancière et déconnectée de la réalité des faits et des urgences de nos professions, le SNEPAP-FSU fait le pari de la lucidité de nos collègues, et du respect des règles indispensables à préserver la sécurité des agents et des équipes dans leur ensemble.

Le SNEPAP-FSU 974 ne cessera de le rappeler, sans faille.